

# En perte d'influence sur le PIB, où va l'industrie européenne ?

Malgré le recul de l'emploi et du PIB de l'Union européenne, l'industrie joue un rôle dans l'économie.



**Selon les chiffres publiés par Eurostat le 15 octobre, le taux d'inflation annuel de la zone euro a baissé de 3,8 % en août 2008 à 3,6 % en septembre 2008. En septembre 2008, les taux annuels les plus faibles ont été observés aux Pays-Bas (2,8 %), en Allemagne (3,0 %) et les plus élevés en Lettonie (14,7 %), en Bulgarie (11,4 %) et en Lituanie (11,3 %).**

**Chaque semaine, durant toute la période de la présidence française de l'Union Européenne, la Fondation Robert Schuman propose à nos lecteurs, au fil d'un partenariat, de réfléchir sur les grands thèmes qui agitent la société. On peut consulter le site Internet à l'adresse : [www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)**

L'industrie européenne a vu sa part dans le PIB et l'emploi de l'Union européenne décliner au cours des dernières décennies, mais elle reste une composante déterminante de l'économie communautaire. En 2006, l'industrie représentait 18% du PIB de l'UE (contre 21% en 1996) et 17,9% de l'emploi (contre 20,9% en 1996), soit 39 millions de personnes. L'Union européenne est la principale puissance industrielle mondiale: en 2004, elle représentait 29,8% de la valeur ajoutée industrielle dans le monde, devant les États-Unis (22,4%), le Japon (12,1%) et la Chine (7,8%). Cette performance ne s'explique pas seulement par la taille du marché intérieur. Effectuant 75% des exportations de l'UE, l'industrie européenne est aussi le principal acteur de la mondialisation: sa part de marché s'élevait en 2006 à 16,9% du commerce mondial de marchandises. Les entreprises industrielles européennes présentent des niveaux de rentabilité élevés, comme le montre le taux de marge dans les États membres. Le taux de marge mesure le pourcentage de la valeur ajoutée conservée par les entreprises après versement des coûts salariaux et des impôts liés à la production, et s'est élevé, en moyenne entre 2000 et 2005, à 39,9%.

## Vraies et fausses faiblesses de l'industrie européenne

Une des inquiétudes au sujet de la compétitivité de l'industrie européenne vient de ce que la productivité a crû plus lentement en Europe qu'aux États-Unis. Lorsque la productivité de

l'industrie augmentait au rythme de 2,6% par an dans l'UE entre 2000 et 2006, les États-Unis faisaient près de deux fois mieux. En fait, ce différentiel en matière de gains de productivité peut s'expliquer, en grande partie, par le dynamisme plus fort du marché intérieur américain et par l'ampleur de l'effort de rationalisation et des restructurations qu'a subies l'industrie américaine: la demande intérieure a crû de 14% en termes réels aux États-Unis entre 2000 et 2005 contre 9 % dans l'UE et, surtout, l'emploi industriel a diminué de 15,8 % aux États-Unis contre 5,4 % dans l'UE. L'ampleur des restructurations aux États-Unis a été rendue nécessaire par le recul de parts de marché de l'industrie américaine dans le commerce mondial. Il existe une inquiétude diffuse en Europe sur la perte de parts de marché de l'industrie du vieux continent par rapport à ses concurrents internationaux, en particulier les pays émergents.

## La concurrence internationale

Or les statistiques montrent que l'industrie européenne a réussi à préserver ses parts de marché entre 2000 et 2006: ses exportations ont ainsi bénéficié du même rythme de croissance que le commerce mondial de marchandises, soit 11% par an en moyenne. Il n'y a donc pas de perte de compétitivité de l'industrie européenne dans son ensemble.

Cependant, certains secteurs souffrent plus que d'autres de la concurrence internationale. C'est le cas du textile et de l'habillement, où l'emploi et la va-

leur ajoutée ont reculé de 19 % dans l'UE entre 2000 et 2005.

## Les initiatives communautaires

Pour l'industrie comme pour les services, le développement de l'activité et la capacité à s'imposer dans la concurrence internationale suppose un environnement économique compétitif, un contexte institutionnel favorable à l'investissement, à la concurrence et à l'innovation, et des conditions macroéconomiques accommodantes et stables. La Commission européenne participe à cet effort au travers de son initiative pour simplifier la législation de l'UE et pour parvenir à la mise en place d'un brevet communautaire. Elle vise ainsi une réduction de 25% de la charge administrative liée à la réglementation communautaire et la création d'un brevet valable sur l'ensemble du territoire de l'UE avec une juridiction unique spécialisée pour traiter les litiges. Pour préserver sa place de leader dans la compétition mondiale et gagner des parts de marché dans les secteurs où la concurrence est forte, l'industrie européenne doit être capable d'innover. Malgré des incitations fiscales deux fois supérieures, les dépenses de R & D des entreprises s'élèvent à 1% du PIB dans l'UE contre 1,7% aux États-Unis ou 2,4% au Japon qui compte deux fois plus de chercheurs par habitant que l'UE. Pour remédier à cette situation, la Commission a multiplié les initiatives au niveau communautaire. Elle a accru ses financements directs de R & D au travers du 7e Programme-cadre de recherche. En matière de re-

cherche exploratoire, la Commission a créé une agence de moyens attribuant des financements à des équipes de recherche sur la base d'une sélection par les pairs.

Enfin, la Commission participe au financement de projets industriels requérant des investissements de départ très importants, notamment en matière de R & D. C'est le cas du système de radionavigation par satellite Galileo mais aussi des «initiatives technologiques conjointes», qui associent entreprises, laboratoires de recherche et universités sur la base d'investissements privés et publics: les domaines retenus sont la surveillance par satellite de l'environnement et de la sécurité de la planète, les nanotechnologies, la réduction de la pollution dans le transport aérien, la pile à combustible, les médicaments innovants et les systèmes informatiques embarqués.

En raison de la place encore importante de l'industrie dans l'économie et de son effet d'entraînement, le développement industriel doit rester une priorité politique de l'UE et des États membres. L'industrie européenne doit bénéficier d'un environnement économique plus compétitif, d'un renforcement de son potentiel d'innovation et d'une politique favorisant le développement des PME. C'est le meilleur moyen de préserver ses parts de marché et de limiter le recul de l'emploi industriel.

## FONDATION ROBERT SCHUMAN

29, boulevard Raspail - 75007 Paris  
t. : (33) 01 53 63 83 00 • Fax : (33) 01 53 63 8  
[www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)

## PROCHAINEMENT EN SAÔNE-ET-LOIRE

### UNE FORMATION EN MAÇONNERIE

Le Greta Chalon Louhans organise de novembre à juin 2009 une formation en maçonnerie traditionnelle avec possibilité de valider le CAP. Financée par le Conseil régional de Bourgogne, cette formation est rémunérée pour les demandeurs d'emploi. Il reste quelques places

Renseignements au lycée Thomas Dumorey 3 rue Jean Rostand à Chalon sur Saône. Contacter le 03.85.99.00.02.

### LES JEUDIS DE L'AFPA

Chaque 1er Jeudi du mois, les centres AFPA de Bourgogne ouvrent leurs portes aux salariés et demandeurs d'emploi. C'est chaque fois une excellente occasion de rencontrer des professionnels (formateurs, psycho-

logues, conseillers ANPE...), de visiter les ateliers, de découvrir les métiers et leurs débouchés, les possibilités de formations à l'AFPA...

Prochaines Journées portes ouvertes dans les centres AFPA : Jeudi 6 novembre 2008 Centres AFPA de Saône & Loire

- Montceau les Mines à 9h (03 85 67 72 18)  
- Chalon sur Saône à 9h (03 85 97 81 00)

### LA CGPME ET LA DIVERSITÉ

La diversité des ressources humaines dans l'entreprise comme facteur de développement. Sur ce thème la CGPME 71 animera cinq débats-rencontres autour d'un croissant et d'un café, en novembre. Les réunions auront lieu : à Mâcon, le 12 novembre chez EDF, 16 Quai des Marrants ; à Autun, le 18 novembre à la mairie,

salle Léon Magnard ; à Louhans, le 19 novembre, Maison de l'Entreprise, place St Jean ; à Montchanin, le 20 novembre à Novotel ; à Chalon, le 21 novembre chez TransDev / STAC, rue Fr.Rude.

Inscriptions dès à présent sur le site [cgpme.71@free.fr](mailto:cgpme.71@free.fr)

**LA CCI EN CAMPAGNE DE COMMUNICATION**  
La CCI de Saône-et-

Loire lance une vaste campagne de communication dans le but de mettre en valeur son action en matière de création et de développement des entreprises. Quatre messages simples, directs, compréhensibles par tous publics ont été élaborés, qui recenseront l'action de la CCI sur son cœur de métier : l'appui et le conseil aux entreprises.